

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMEYRAT DU 30 SEPTEMBRE 2025 à 18H30

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Quorum	6
Présents	9

Président de séance : M. SAUTIER Claude, Maire

Présents : M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie.

Absents : Mme PATRIS Hélène, procuration à M. CHIOROZAS Jean-Paul, M. DUMAURE Arnaud, procuration à Mme PESQUIER Marie-Eugénie.

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Natacha.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Arrêté du Procès-Verbal de la réunion du 31 juillet 2025
- Comptes-rendus de réunions
- Présentation du rapport d'activité 2024 du SDE 24 ;
- Présentation du rapport annuel 2024 du SMD3 ;
- Tarif de location de la salle des fêtes ;
- Demandes de subventions périscolaires ;
- Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes ;
- Augmentation du temps de travail au tableau des effectifs ;

INFORMATIONS DU MAIRE

- Informations sur la situation des agents de l'école ;
- Protection Sociale Complémentaire "Santé" ;
- Avancement des travaux AEP : non implantation de poteau incendie et réfections à venir
- Fin de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie : rappel des demandes de la DDT et évaluation des travaux à effectuer ;
- Informations sur les achats informatiques ;
- État de l'exécution du budget et de la trésorerie : restes potentiels pour un complément de travaux de voirie ;

QUESTIONS DIVERSES

- Multiple rural : situation du commerce

Mme Natacha DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 31 juillet 2025 est arrêté :

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris (procuration Chiorozas), Dumaure (procuration Pesquier) : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Conseil d'administration de l'ADMR de Thenon :

Le bureau a été renouvelé, une nouvelle secrétaire adjointe a été élue.

Une secrétaire administrative à mi-temps a été recrutée en complément du temps plein.

Bilan de l'activité : 19 salariées, 174 bénéficiaires, 950 heures de plus qu'en 2024

L'absentéisme est en baisse.

ORDRE DU JOUR

Présentation du rapport d'activité 2024 du SDE 24

Le maire présente le rapport d'activité 2024 du SDE 24. Il est mis à disposition des élus et du public

- Présentation du rapport annuel 2024 du SMD3 :

Le maire présente le rapport annuel 2024 du SMD3. Il est mis à disposition des élus et du public

Augmentation du temps de travail au tableau des effectifs :

Suite aux changements récents survenus au restaurant scolaire et aux activités périscolaires, les temps d'emploi ont été recalculés et le poste de l'agent de maîtrise chargé du périscolaire à 23 heures 30 minutes doit être porté à 24 heures. S'agissant d'une augmentation de moins de dix pour cent, le CST n'est pas à saisir.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris (procuration Chiorozas), Dumaure (procuration Pesquier) : 11 voix,

Contre : 0 voix ;

Abstention : 0

La délibération D2025-25 est adoptée.

Indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes au sein de la commune

L'agent recruté le 1^{er} juillet 2025 se déplace principalement avec son véhicule sans permis personnel. Après saisine du Comité Social Territorial le maire propose de fixer ce montant à 600 € annuel prorata temporis.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris (procuration Chiorozas), Dumaure (procuration Pesquier) : 11 voix,

Contre : 0 voix ;

Abstention : 0

La délibération D2025-26 est adoptée.

- Tarif de location de la salle des fêtes :

Le maire propose de revoir le contrat de location et les tarifs de location de la salle des fêtes. Les conseillers s'accordent pour porter le tarif non-habitants de Limeyrat à 300 € à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les nouvelles réservations.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris (procuration Chiorozas), Dumaure (procuration Pesquier) : 11 voix,

Contre : 0 voix ;

Abstention : 0

La délibération D2025-27 est adoptée.

Demandes de subventions périscolaires

- Ecole de Limeyrat : une aide de 2 000 € est proposée pour une classe transplantée en fin d'année scolaire.
- Collège de Thenon : demande de participation pour un voyage à Naples pour les élèves de 4^{ème}. 2 élèves de Limeyrat sont concernés. Une aide de 200 € est proposée.

- Lycée de Terrasson : demande de participation pour un voyage à Tarragone (Espagne). 2 élèves de Limeyrat sont concernés. Une aide de 150 € est proposée.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Dumas, Chiorozas, Gaillard, Raynaud, Moulinier, Patris (procuration Chiorozas), Dumaure (procuration Pesquier) : 11 voix,

Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération D2025-28 est adoptée.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Informations sur la situation des agents de l'école

A la cantine scolaire, la cuisinière titulaire ne peut pas reprendre son travail pour raison de santé. Sa remplaçante a fait part de son souhait de prendre sa retraite. Une personne ayant été cuisinière en école et en EHPAD a été recrutée sur un temps de travail rémunéré de 22h30 par semaine.

Au ménage, le temps de travail de la contractuelle a été augmenté d'une heure hebdomadaire pour un nettoyage rapide de la grande salle à la salle des fêtes le lundi.

L'autre contractuelle a été reconduite aux mêmes conditions soit douze heures hebdomadaires du 25 août 2025 au 05 juillet 2026.

- Protection Sociale Complémentaire "Santé"

A compter du 01/01/2026, les collectivités devront participer à la complémentaire santé des agents. L'avis du CST doit être demandé au préalable. La commune doit fixer le montant de sa participation.

Il est proposé de contribuer à hauteur de 20 € par agent et par mois. La commission Ressources Humaines se réunira pour étudier les modalités de mise en œuvre.

- Avancement des travaux AEP :

- Les travaux d'enfouissement des réseaux d'eau potable et la pose des nouveaux compteurs est terminée dans les secteurs de La Pinolie et du vieux bourg.

- L'installation, un temps pressentie, d'une nouvelle borne à incendie près de l'église sur la conduite de 140 mm a été annulée. En effet, pour pouvoir se cumuler, ces installations doivent être distantes de 400 m minimum, ce qui n'est pas le cas avec le poteau du séquoia (environ 210 m). La nouvelle borne aurait sans doute été neutralisée par le SDIS pour cette raison. Par ailleurs, dans le bourg, il nous faudra un point de défense incendie de 60 M³/H minimum alors que nous ne pouvions espérer que 37 M³/H sur la conduite.

- Désormais, il reste le goudronnage des parties de chaussée endommagées. La société pressentie pour ces travaux tardant à donner suite aux sollicitations, un nouveau contrat pourrait être signé par le syndicat avec une autre entreprise. La commune devra rester en contact avec cet opérateur pour s'assurer de la reprise de toutes les zones concernées et pour décider si des travaux complémentaires à ses frais sont nécessaires.

- Fin de mise en accessibilité du bâtiment de la mairie : rappel des demandes de la DDT et évaluation des travaux à effectuer

La finalisation de la mise en accessibilité du bâtiment est nécessaire pour signer l'arrêté de conformité et toucher la dernière subvention restante du Département. Il convient donc de reprendre l'ensemble des demandes de la DDT et d'engager rapidement les divers travaux.

- Informations sur les achats informatiques :

2 ordinateurs portables neufs ont été achetés : 1 pour l'école et 1 pour la mairie. Ce dernier sera connecté sur une station d'accueil permettant le branchement simultané de tous les périphériques (écrans, souris-clavier, réseau local et internet, extensions USB...). Il pourra bien entendu être utilisé aussi comme portable par le secrétariat (réunions, déplacements...)

2 nouveaux écrans ont été achetés pour être compatibles avec l'ordinateur ; les anciens pourront servir sur des postes ailleurs.
L'accès à internet a été rétabli par Orange et tout semble fonctionner mais on attend toujours l'installation des appareils téléphoniques.

- État de l'exécution du budget et de la trésorerie :

- Etat de la trésorerie à ce jour : 103 369.89 €

- Etat de consommation des sommes portées au budget en investissement :

Dépenses			Recettes		
Restes à réaliser	151 829.22	Bilan	Restes à réaliser	23 479.25	Bilan
Rappel RAR			Rappel RAR		
Autres bâtiments (APC)	1 110.00	0.00	Subv. Dép. Voirie + Ad.	19 327.25	0.00
Voirie (30 405.60€ réglés)	150 719.22	110 769,78	Subv. Dép. adressage	1832.00	1 832.00
Total	151 829.22	110 769,78	Agence postale	2 320.00	1 963.30
	Bilan +	41 059,44	Total	23 479.25	3 795,30
				Bilan -	19 683,95
remb capit emprunts bancaires	48 000.00	48 000.00	FCTVA	18 600.00	18 603.72
remb cautions loyers	500.00	0.00	Taxe d'aménagement	500.00	0.00
			encaisst cautions loyers	500.00	0.00
Prévisions opérations d'équipement					
Voirie 2024 (RAR) 60 000.00			Fonds de concours CCTHPN 25% (voirie bourg + Croix de J.) 24500 HT x 25%	6 125.00	NR
Voirie 2023 (RAR) 85 764.00					
Parapet Pont (rehausse)	3 000.00	NR			
Armoire	600.00	NR			
Panneaux signalisation	3 000.00	466.60			
Lave vaisselle + adoucisseur	1 700.00	1 686.84			
Materiel voirie	2 000.00	0.00			
Outillage (poste à souder)	2 000.00	1 351.31			
informatique	2 600.00	2 900.19			
Poteaux incendie	3	7 500.00	6 840.00	Fds de Conc. CCTNPH (DECI)	4 000.00
Bâches DECI		3 500.00	NR		
Eclairage pétanque		600.00	0.00		
Accessibilité #		15 000.00	NR	DETR ?	0.00
Poubelles		600.00	NR		
Consigne cuve gaz		200.00	200.00		
Busage fossés		4 000.00	0.00		
Tableau F. Costa		0.00	2 000.00		
Coffret cloches		0.00	1476.00		
TOTAL	94 800.00	64 920,94	TOTAL	29 725.00	18 603.72
Bilan de l'année	+	29 879,06	Bilan de l'année	-	11 121,28
Cumul RAR + BP	70 938,50	40 133,27	Cumul RAR + BP	- 30 805,23	

QUESTIONS DIVERSES

- Dates des fêtes de fin d'année :

Repas des aînés : 22 novembre

Repas des agents : 5 décembre à 18h00

Père Noël de l'école et du RPI : 15 décembre après-midi.

Vœux du conseil : 3 janvier 2026 à 18h30

Fin de la séance à **22h00**.

Les délibérations n° **2025-25** à **2025-28** ont été adoptées.

Procès-verbal arrêté à la séance du **17 décembre 2025**.

Signatures

Le Maire,



la secrétaire de séance
Natacha DUMAS

